

Pierre HAMEL

Sociologue, professeur titulaire, département de sociologie,  
Université de Montréal

(1982)

“Les pratiques urbaines  
revendicatives à Montréal  
et le pouvoir politique.”

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## **Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques**

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.  
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Un document produit en version numérique avec le concours de Réjeanne Toussaint, bénévole, Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca).  
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales :  
[http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles\\_equipe/liste\\_toussaint\\_rejeanne.html](http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html)  
à partir du texte

Pierre HAMEL

**“Les pratiques urbaines revendicatives à Montréal et le pouvoir politique.”**

in ouvrage sous la direction de Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen, **INTERVENTION SOCIALE. Actes du colloque annuel de l’ACSALF 1981**, pp. 269-280. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982, 384 pp.

La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels :

La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : [marguerite.souliere@uOttawa.ca](mailto:marguerite.souliere@uOttawa.ca)  
Céline Saint-Pierre : [st-pierre.celine@uqam.ca](mailto:st-pierre.celine@uqam.ca) ou [saintpierrec6@gmail.com](mailto:saintpierrec6@gmail.com)

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

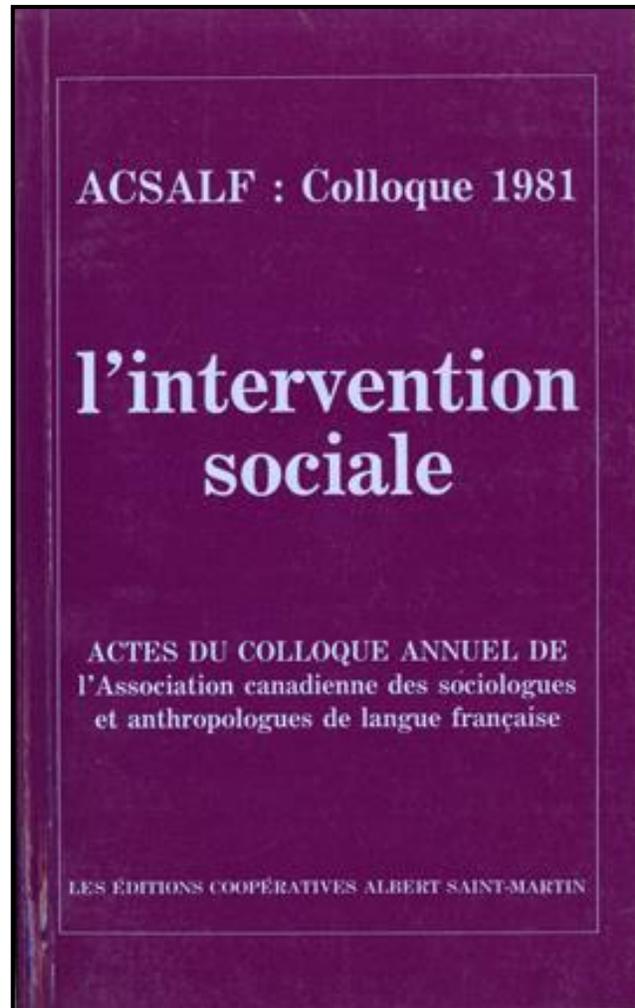
Édition numérique réalisée le 24 novembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



Pierre HAMEL

Sociologue, professeur titulaire, département de sociologie,  
Université de Montréal

“Les pratiques urbaines revendicatives à Montréal  
et le pouvoir politique.”



in ouvrage sous la direction de Micheline Mayer-Renaud et Alberte Le Doyen, **INTERVENTION SOCIALE**. Actes du colloque annuel de l'ACSALF 1981, pp. 269-280. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982, 384 pp.

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l’édition d’origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[269]

**CINQUIÈME PARTIE**  
*Luttes urbaines et planification*

**23**

---

“Les pratiques urbaines revendicatives  
à Montréal et le pouvoir politique.”

**Par Pierre HAMEL**

Sociologue, Institut d’urbanisme  
Université de Montréal

***La crise de l’État-Providence  
et les pratiques urbaines revendicatives***

Si la sociologie et en particulier certains sociologues ont tendance à accorder une place nouvelle et prépondérante à l’étude des mouvements sociaux <sup>1</sup> qui se constituent autour des enjeux urbains, non seulement ceci demeure une orientation récente mais de plus la multiplicité des problématiques, des hypothèses et des pistes de recherche nous conduit dans des avenues souvent inconciliables. Néanmoins il semble présentement s’établir un consensus sur le fait qu’il s’agit là de phénomènes et de processus complexes, reléguant dans l’ombre l’engouement initial <sup>2</sup> de plusieurs chercheurs au sujet du caractère

---

<sup>1</sup> Je pense en particulier ici à Alain Touraine, qui, récemment, en définissant les mouvements sociaux en tant que « volonté collective », les plaçait « au cœur de la vie sociale » et au centre de l’analyse sociologique. Voir A. Touraine, *La Voix et le regard*, Paris, Editions du Seuil, 1978, 309 p.

<sup>2</sup> Comme le souligne Dominique Mehl à propos de la France : « Longtemps les luttes urbaines ont été en France, plus visibles dans la littérature sociologique

subversif de ces mouvements sociaux. Dans ce sens les analyses ne peuvent plus se contenter, pour saisir l’enjeu et la portée des mobilisations, de reproduire les discours idéologiques militants ou encore, pour décrire leurs modes d’intervention, de rappeler les stratégies de lutte. Les recherches empiriques cèdent la place ou se subordonnent de plus en plus nettement à des hypothèses théoriques. Ainsi, plusieurs confusions tant sur la nature de ces mouvements, sur leur composition sociale et sur leurs objectifs que sur leur capacité d’induire un changement social — à quelles conditions, dans quel sens — sont en voie d’être dissipées. Par exemple l’on interprète de moins en moins les mouvements sociaux à partir d’une certaine vision manichéenne de la lutte des classes, qui avait tendance à utiliser une conception mécaniste des contradictions [270] sociales allant de pair avec une approche et une compréhension frontales de la politique.

Derrière des mouvements qui sont d’abord apparus comme porteurs d’une remise en question fondamentale de l’ordre établi <sup>3</sup>, au fur et à mesure que progressaient les recherches concrètes, l’on a découvert une complexité et des contradictions qui obligent les chercheurs à se resituer de façon minutieuse par rapport aux conjonctures où ils émergent. De ce point de vue, même si des hypothèses nouvelles <sup>4</sup> doivent être prises en considération, elles ne sont pas nécessairement transposables au cas de Montréal. On retiendra néanmoins que parmi ces hypothèses nouvelles, l’une des pistes qu’il convient d’approfondir concerne la crise de la démocratie représentative traditionnelle. Étant donné les difficultés que rencontrent les systèmes traditionnels de représentation en termes de relais entre l’État et la population, jusqu’à quel point les associations, les mouvements sociaux sont-ils en mesure de jouer un rôle supplétif et novateur ? C’est le sens par exemple des interrogations de P. Grémion <sup>5</sup>. Toutefois cette crise de la démocratie fait aussi appel à d’autres dimensions qui ne sont pas sans liens avec

---

que sur la scène sociale ». *Les Voies de la contestation urbaine*, Paris, Centre d’étude des mouvements sociaux, novembre 1978, p. 1 (texte ronéotypé).

<sup>3</sup> Voir M. Castells, *Luttes urbaines*, Paris, F. Maspero, 1975, p. 7.

<sup>4</sup> Pour un aperçu des principales hypothèses développées par la sociologie des mouvements sociaux, voir P. Hamel et J.F. Léonard, *Les Organisations populaires, l’État et la démocratie*, Montréal, Éditions Nouvelle Optique, 1981, p. 89-151.

<sup>5</sup> P. Grémion, « Les associations et le pouvoir local », *Esprit*, 1978, p. 19-31.

celles déjà évoquées mais concernent, dans l’ensemble, les tensions et les blocages qui affectent, particulièrement depuis le milieu des années 70, le fonctionnement de l’État-Providence. Le retrait dans le champ des politiques sociales, un appui plus soutenu aux multinationales, la prolifération d’un discours décentralisateur alors que se développe un encadrement institutionnel de la société civile de plus en plus contrôlé au centre de l’appareil étatique, sont des caractéristiques souvent utilisées pour parler de la crise de l’État-Providence<sup>6</sup>. Dans ce contexte, l’instauration d’un étatsisme autoritaire qui restreint les libertés démocratiques<sup>7</sup> correspond à des formes de désappropriation sociale insidieuses qui affectent l’évolution des rapports de classes.

C’est en partie contre cette réalité que s’organisent les mouvements sociaux relatifs aux conditions de vie qui revendiquent une plus grande autonomie<sup>8</sup> et se refusent à devenir des rouages du pouvoir institutionnalisé. Même si le danger d’une intégration-récupération par l’État n’est jamais définitivement écarté puisque, entre autres, pour se réaliser la plupart des revendications populaires font appel à une intervention juridique, financière, administrative ou politique de l’appareil étatique, il faut souligner que les mouvements sociaux produisent une dynamique différente et contestataire par rapport à la gestion hiérarchisée et au quadrillage étatique. Cette contestation n’a pu, jusqu’à maintenant, faire échec à la logique dominante mais n’en a pas moins dénoncé les travers tout en explorant des perspectives alternatives au plan de la gestion sociale et de la direction politique.

---

<sup>6</sup> Voir, entre autres, J.M. Vincent, « L’agonie de l’État-Providence », *Le Monde diplomatique*, mars 1979, p. 7-8. Voir aussi C. Buci-Glucksmann et G. Therborn, *Le Défi social-démocrate*, Paris, Maspero, 1980, 330 p.

<sup>7</sup> Voir N. Poulantzas, *L’État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF, 1978, 300 p.

<sup>8</sup> À la fin d’avril dernier, le Centre de formation populaire organisait une journée d’étude sur le mouvement populaire dont le thème central était justement la question de l’autonomie des organisations populaires.

[271]

Si nous nous reportons au cas de Montréal où, par rapport aux enjeux urbains, ne se sont pas constitués de véritables mouvements sociaux, nous avons néanmoins assisté, depuis les débuts des années 60, à une transformation des rapports État-société civile qui a entraîné une série de bouleversements auxquels il faut associer l’émergence d’organisations populaires, de pratiques urbaines revendicatives. La portée de ces expériences est demeurée la plupart du temps ambivalente et il n’a pas toujours été facile d’évaluer leurs effets politiques dans la mesure où ces effets se manifestent dans des directions multiples, étant plus ou moins récupérés par l’État ou par des organisations politiques ou même des partis. En dépit de ce fait, il me semble qu’il y a un aspect de ces expériences, de ces luttes qui n’a pas suffisamment été pris en considération jusqu’à maintenant, à savoir leur capacité, à travers la mise en place de diverses formes d’auto-organisation, d’autogestion et de démocratie directe, d’explorer et d’approfondir les conditions d’une transformation radicale des rapports sociaux de domination. En d’autres termes, malgré leur faible structuration politique ou plutôt malgré une portée politique difficile à mesurer, les pratiques urbaines revendicatives participent d’un élargissement et d’un approfondissement de l’action politique dans la mesure où elles contribuent à redéfinir le type d’exigences démocratiques devant être revendiquées.

C’est de ce côté, il me semble, qu’il faut se pencher pour comprendre le sens, la portée des pratiques urbaines revendicatives à Montréal au cours des quinze dernières années et c’est ce que je voudrais tenter d’éclairer. Cependant, avant d’aborder le contenu et l’orientation de ces pratiques par rapport au cas de Montréal, il convient de préciser ce que recouvre cette notion.

D’abord cette notion, fait référence à la problématique des mouvements sociaux même si elle ne coïncide pas tout à fait avec elle dans la mesure où ces pratiques ne parviennent pas toujours à générer un mouvement social. Par ailleurs elle désigne des formes d’action ou d’intervention sur lesquelles tout mouvement social devra s’appuyer. Ainsi, on peut dire qu’elle vise l’ensemble des modes d’action et d’organisation, plus ou moins structurés, qui poursuivent une amélioration des conditions de vie ou s’opposent à toute forme de désappropriation sociale et qui se sont développés autour des enjeux

urbains allant de l’auto-organisation par rapport à des équipements et services communautaires (garderies, comptoirs alimentaires, associations de locataires, etc.) jusqu’à des luttes plus conflictuelles autour de projets ou d’enjeux plus spécifiques comme l’autoroute est-ouest ou l’ensemble immobilier — bureaux, logements, commerces — de Concordia Estates dans le quadrilatère Milton Park. La notion d’urbain par rapport à laquelle se définissent ces [272] pratiques fait référence aux enjeux relatifs à la consommation collective et aux conflits qu’ils génèrent. Plutôt que de reprendre les débats qui ont marqué la sociologie urbaine à ce sujet je me référerai directement à la conception de Peter Marcuse <sup>9</sup>.

Notons d’abord que pour lui, l’urbain renvoie à la notion de consommation collective dans un sens extensif, c’est-à-dire concernant autant les moyens de cette consommation que les objets proprement dits. S’il semble important de dépasser les définitions restreintes de la consommation collective habituellement en usage par rapport aux conflits urbains, c’est en vue d’être en mesure d’appréhender toutes les potentialités de ces conflits en termes d’alliances ou de coalitions que les groupes impliqués peuvent développer avec d’autres mouvements. Ainsi Marcuse définit-il, par la négative, les conflits urbains comme étant tous les conflits qui ne surviennent pas sur les lieux de production et qui ne s’expriment pas, de prime abord, sur un plan politique ou idéologique :

The common denominator is that these are conflicts that are (not) based on work-place issues — they are not employer-employee conflicts — but rather involve demands on government, and that they are not political ideological in their origins, but arise out of specific, limited and concrete problems with the center of mobilization being those directly affected by the problem (p. 12).

On retiendra donc que les pratiques urbaines revendicatives désignent ici l’ensemble des processus revendicatifs — y compris les projets et les expériences d’auto-organisation — dont les interventions concernent une « amélioration » des conditions de vie.

---

<sup>9</sup> Voir P. Marcuse, « Analysis of urban conflicts », *Paper in Planning*, Columbia University, mai 1980, 54 p.

### *La contestation de la démocratie représentative traditionnelle*

Du point de vue des pratiques urbaines revendicatives, la question de la démocratie va recouvrir différents aspects allant de la place et du rôle des intellectuels aux types de liens ou de rapports — plus ou moins grande autonomie/hétéronomie — que les organisations populaires vont entretenir avec l’État. Ainsi, dans le cas des premiers comités de citoyens, la question se posera en termes de participation. Puis au milieu des années soixante-dix, en particulier dans le cas des garderies et de l’A.D.D.S., les militantes et militants parleront de « démocratisation des structures ». Ce qui est avant tout en cause, ce sont les perspectives et les moyens qui devraient permettre un contrôle des organisations par la base. Notons cependant que ce débat s’est largement déroulé sur un terrain idéologique excluant souvent les premiers intéressés eux-mêmes.

[273]

Actuellement le débat sur la démocratie se confond en bonne partie avec celui sur l’autonomie des organisations. En effet plusieurs organisations populaires, qui sont confrontées à des problèmes de survie à cause en particulier des coupures budgétaires de la part du gouvernement, doivent décider si elles s’engagent sur la voie de l’autofinancement ou si elles continuent à exiger davantage de subventions gouvernementales. Même si, dans les faits, le dilemme n’est pas aussi tranché, il reste que la question des rapports entre les organisations populaires et l’État est de plus en plus clairement formulée. Si, d’un côté, des éléments de rupture ou de contre-idéologie par rapport à la conception techno-bureaucratique de la société sont mis de l’avant à travers des revendications à caractère autogestionnaire, de l’autre, l’on exige que l’État assume ses responsabilités en termes de politiques sociales et d’amélioration des conditions de vie. Ainsi, l’autonomie des organisations populaires n’est pas un objectif poursuivi à n’importe quel prix. En s’appuyant sur une autre conception de la gestion sociale que la conception technocratique, ce n’est pas tant un « désengagement » de l’État qui est réclamé que sa démocratisation.

Étant donné que l’on assiste à une intervention et à une présence plus directes de l’appareil bureaucratique d’État sur des terrains où, jusqu’à tout récemment, il avait été plus ou moins actif — on peut donner l’exemple des garderies, de l’information aux consommateurs, de l’information sur les droits des locataires — les organisations populaires doivent se réajuster à la fois en s’interrogeant sur les conditions de leur survie et en développant de nouvelles pratiques. Par exemple, les tentatives de coalition sur plusieurs fronts de lutte font partie de ce réajustement. Autre exemple, celui du mouvement de syndicalisation des permanents qui coïncide avec une certaine « professionnalisation » à l’intérieur des organisations populaires. Si ce mouvement cristallise des tensions présentes depuis plusieurs années entre diverses catégories d’intervenants à l’intérieur des organisations populaires, il correspond, par ailleurs, à une nouvelle étape de leur évolution.

Sans approfondir davantage le contenu de ces éléments, il est important de souligner qu’ils constituent les axes majeurs d’un enjeu plus large qui est celui de la transformation des rapports État-société civile. Pour l’instant, si nous nous limitons à considérer les pratiques urbaines revendicatives, les éléments auxquels nous venons de faire référence participent d’un contexte et d’une évolution qu’il faut rappeler pour comprendre les termes du débat actuel.

Pour caractériser, bien que de façon schématique, cette évolution depuis la mise sur pied des premiers comités de citoyens dans le sud-ouest de Montréal jusqu’à maintenant, on peut faire appel à des constats multiples. D’abord il faut dire que les luttes ont peu réussi à [274] renverser, sur le terrain des conditions de vie, la logique dominante. Ceci est particulièrement vrai au niveau du logement et de l’aménagement urbain, où finalement les revendications et les mobilisations, nombreuses dans les quartiers populaires, ne sont pas parvenues, sauf exceptions, à stopper les démolitions, la détérioration accélérée du cadre bâti, ou encore les projets de rénovation dont les effets ont contribué à démanteler les réseaux communautaires existants <sup>10</sup>. Donc à ce niveau on peut considérer que le poids relatif des

---

<sup>10</sup> Pour une analyse de l’évolution des luttes sur le logement à Montréal, voir P. Hamel, *Analyse des pratiques urbaines revendicatives à Montréal, 1963-1976* (Portée et limites de l’action politique autour de la question du logement),

pratiques urbaines revendicatives, leur portée à l’égard de l’organisation capitaliste de l’espace, sont demeurés limités sinon très faibles. Comparativement au nombre de démolitions, à l’importance de la détérioration urbaine dans les quartiers périphériques au centre-ville, aux conditions de logement qui se sont détériorées davantage pour des groupes spécifiques comme les personnes âgées et les assistés sociaux, la portée des revendications est demeurée somme toute limitée et même si elles ont contribué à l’amélioration des droits des locataires elles n’ont pas entraîné une redéfinition du mode de redéveloppement urbain.

Sur un plan plus « subjectif », en regard des moyens que contrôlent les intervenants, toujours au niveau du secteur du logement — mais on peut faire l’hypothèse que ce constat pourrait s’étendre aux autres secteurs ou fronts de lutte —, on observe que par rapport aux dimensions concrètes des luttes, les militantes et militants ont continuellement été aux prises avec les mêmes difficultés qu’ils ne parvenaient pas à surmonter. Problèmes de renouvellement du membership, de participation de la base sociale, de financement, problèmes aussi pour susciter et soutenir les mobilisations, développer des moyens d’action adéquats, démocratiser le fonctionnement des organisations et assurer la formation de celles et ceux qui sont touchés à travers les services ou les luttes. Ces difficultés sont bien connues, sauf qu’on a parfois eu tendance à les oblitérer compte tenu du fait que les discours, les positions idéologiques accompagnant les pratiques se sont passablement radicalisés <sup>11</sup> au cours de cette période, laissant parfois sous-entendre que les choses s’étaient transformées d’une façon fondamentale. En d’autres termes, malgré une conscience politique qui n’a pas cessé d’évoluer si nous considérons, entre autres, le contenu des analyses et des revendications mises de l’avant à travers les luttes, les organisations populaires sont demeurées aux prises avec les mêmes problèmes sans parvenir à mieux les gérer. Cette affirmation doit cependant être nuancée étant donné que dans un certain nombre de cas les organisations de lutte sont parvenues à établir des ruptures plus

---

Université de Montréal, Faculté de l’aménagement, 1979, 617 p., thèse de doctorat.

<sup>11</sup> À ce propos on peut dire que l’évolution des positions des militantes et militants sur le terrain des conditions de vie correspond à la radicalisation qui a marqué l’évolution de la gauche au Québec.

nettes par rapport aux pratiques dominantes, que ce soit au plan des moyens d’action ou au plan des modalités de participation de la [275] base sociale aux processus revendicatifs. Il faut ajouter que si nous élargissons notre champ d’observation pour tenir compte également des aspects organisationnels, qui débordent les processus de lutte et concernent les modes de structurations empruntés par les organisations populaires dans leurs rapports à l’État au cours de la période 1960-1980, il est évident que nous assistons là à une évolution qui répercute la transformation des rapports entre l’État et la société civile. Ainsi, au fur et à mesure que la crise de l’État-Providence s’accroît, une série de coupures et de normalisations viennent freiner et encadrer les initiatives populaires, qui doivent compter avec le financement des organismes publics et, par le fait même, redéfinir leurs modes d’action.

Sans nous attarder outre mesure sur ce double constat, dichotomie du discours et des pratiques et caractère récurrent des mêmes difficultés concrètes, une série de traits marquants des pratiques urbaines revendicatives méritent d’être rappelés afin d’éclairer leur spécificité. Vues globalement on peut dire que ces pratiques sont demeurées défensives et se sont avérées plutôt localistes, ayant tendance à se confiner à un quartier sinon à un secteur. Ainsi, il n’est pas surprenant de constater que nous sommes en présence d’une multiplicité d’approches mais aussi de registres idéologiques — humanisme, anarchisme, marxisme-léninisme — qui, en partie, rendent compte de l’éclatement des pratiques. Et à ce titre il est possible d’établir une comparaison entre le mouvement urbain que nous avons connu à Montréal et ceux qui se sont constitués dans d’autres pays, dans d’autres villes. Dominique Mehl<sup>12</sup>, par exemple, parlera de « diversité », de « faible structuration », d’« absence de références communes » pour caractériser le mouvement urbain à Paris. Dernier trait marquant à ajouter à ce tableau, la faible jonction avec le mouvement syndical qui, finalement, lorsqu’elle a été possible, s’est exprimée autour de luttes et d’enjeux particuliers pour des périodes de temps limitées, et de ce fait est demeurée conjoncturelle.

Tous ces éléments de bilan par rapport à la portée concrète et aux difficultés internes des mouvements revendicatifs s’articulent néanmoins au pouvoir politique. L’impact des luttes, l’éclatement des

---

<sup>12</sup> D. Mehl, *op. cit.*, p. 4.

pratiques s’enracine dans une réalité politique traversée à la fois par la crise de l’État-Providence et par la crise de la gauche, qui ne parvient pas à générer un projet politique « alternatif » et viable. Ainsi, les pratiques urbaines revendicatives ont été traversées par une série de rapports de forces, de courants politiques et idéologiques <sup>13</sup> qui ont contribué à neutraliser leur dynamique interne ou du moins ont atténué la visibilité de leur portée politique profonde qu’il faut [276] situer, à mon sens, du côté d’une contestation de la démocratie représentative traditionnelle.

Alors qu’avec les premiers comités de citoyens cette contestation s’exprimait en dépit de l’idéologie participationniste, dans des termes simples, spontanés, directs, au fur et à mesure que les pouvoirs publics durciront leurs positions il y aura un approfondissement de l’affrontement et de la contestation. Ce qui est revendiqué c’est d’abord un droit de regard, une participation aux processus décisionnels institués selon un autre mode que celui de la représentation. Mais rapidement l’on comprend qu’il faut revendiquer davantage qu’une participation aux processus décisionnels des instances gouvernementales qui se révèlent piégés. C’est une autre conception du pouvoir, une autre conception de la société qui est en cause. Et c’est finalement, en dépit de leurs échecs, cette autre conception qui sera explorée par les pratiques urbaines revendicatives, en bonne partie à travers une remise en question de la démocratie formelle. Et celle-ci s’exprimera par le biais d’expérimentations diverses où l’on essaie de dépasser les modèles d’organisation autoritaires et hiérarchiques, de surmonter les rapports de domination et, jusqu’à un certain point, la division sociale du travail. Au même titre que dans la plupart des mouvements autogestionnaires il y aura refus de devenir un rouage du pouvoir — c’est-à-dire de l’État mais aussi des partis — de telle sorte que même si l’on reconnaît l’importance du politique on semble approfondir l’idée qu’il n’existe pas de modèle pour garantir le succès des luttes, des organisations et, davantage encore, de la réalisation d’un projet socialiste. S’il est nécessaire que les revendications partent de l’oppression quotidienne et tiennent compte autant de la réalité économique que de la réalité socio-culturelle des rapports de classes,

---

<sup>13</sup> Et ici je pense autant aux restructurations de l’appareil gouvernemental qu’aux débats idéologiques à l’intérieur de la gauche.

on conteste le principe de devenir une courroie de transmission d’une organisation, d’un parti et même d’une idéologie restreinte. Il y a donc là manifestement un élargissement de la question politique qui se démarque nettement d’une stratégie de prise du pouvoir d’État.

Même si les acquis des pratiques urbaines revendicatives ont été peu formulés dans ces termes jusqu’à maintenant il me semble que c’est avant tout sur ce terrain qu’il faut les situer pour saisir, au-delà de leurs difficultés et de leurs limites, leur portée essentielle.

Dans la conjoncture actuelle de crise économique, de restrictions budgétaires au niveau gouvernemental mais aussi de recrudescence d’un certain conservatisme social, la contestation de la démocratie représentative traditionnelle s’exprime par le biais d’une remise en cause de l’institutionnalisation de la société civile : refus de l’encadrement bureaucratique et de ses normes, critique du discours technocratique de participation et de décentralisation, dénonciation [277] des stratégies d’intégration-récupération développées par les appareils d’Etat. Autant d’aspects qui recouvrent, pour une bonne part, la question de l’autonomie/hétéronomie des organisations populaires. Autonomie qui est aussi soulevée en termes politico-idéologiques par rapport aux types de liens que ces organisations peuvent ou doivent entretenir avec des organisations politiques mais aussi avec le mouvement syndical. Autonomie qui renvoie enfin à la vie interne des organisations, à la place des usagers, à leur participation et au contrôle qu’ils exercent sur les organisations, à la place des permanents, entre autres par rapport aux élus, ainsi qu’au rôle de la syndicalisation et des syndicats, entre autres en ce qui concerne la démocratisation du contrôle des organisations.

Dans ce contexte, les organisations populaires doivent cependant se battre pour le maintien d’exigences démocratiques — respect des droits de la personne, droit à l’information, reconnaissance d’une multitude de droits sociaux qui visent une revalorisation des individus en tant que citoyens — en même temps qu’elles explorent des formules de démocratisation de la gestion publique et du pouvoir politique. Il n’y a rien d’original à reconnaître l’importance de ces éléments pour les organisations populaires à l’heure actuelle. Ce sur quoi il est important d’insister est le fait que le sens et la portée des pratiques urbaines revendicatives se jouent davantage par rapport à ces éléments que sur leur capacité de faire reculer, à court terme, la logique dominante sur

des réalisations et des interventions concrètes même s’il demeure absurde de parler de ces pratiques sans les relier aux enjeux où elles s’enracinent.

Il me paraît y avoir dans cette affirmation davantage qu’une nuance secondaire dans la mesure où elle fait appel à une compréhension élargie de la politique qui se démarque d’une conception « strictement institutionnelle ». Dans ce sens les projets de démocratisation véhiculés par les pratiques urbaines revendicatives — y compris les contraintes et les limites qu’elles rencontrent — et la lutte pour une plus grande autonomie des organisations populaires font partie d’un mouvement plus large qui conteste les modèles et les méthodes d’un État autoritaire. Mouvement majeur dans une conjoncture de crise suscitant une restructuration de l’appareil d’État dans le sens d’une restriction des libertés civiles et politiques.

Cependant l’enjeu de la démocratie et les perspectives de démocratisation soutenues par les pratiques urbaines revendicatives ne constituent en rien une panacée à l’égard des problèmes de mobilisation et d’organisation avec lesquels les organisations populaires demeurent confrontées. Pour saisir concrètement les possibilités et le poids de ces enjeux et perspectives il faut être en mesure d’éclairer un certain nombre d’ambiguïtés. Dans ce sens je [278] pense à plusieurs hypothèses contradictoires qui ont été énoncées par rapport à la portée des mouvements revendicatifs urbains et que Pierre Grémion reprend d’une manière synthétique pour le cas de la France en se demandant si les mouvements associatifs sont le « signe d’une dynamisation de la société civile » ou s’ils constituent un « prolongement de l’État rationalisateur-corporatiste qui a besoin de nouveaux relais pour stabiliser un environnement social mouvant que n’encadrent plus les anciens notables <sup>14</sup> ». Ce qui nous oblige à revenir sur notre interprétation des pratiques urbaines revendicatives à Montréal.

Malgré leur éclatement, leur caractère localiste et défensif, les pratiques urbaines revendicatives ont misé sur un élargissement de la démocratie formelle non pas tant en remettant en cause ses fondements qu’en posant la nécessité d’une participation et d’une implication active des citoyens à la gestion de leurs conditions de vie. Jusqu’à maintenant cet apport a été peu systématisé et il est d’autant plus difficile à cerner

---

<sup>14</sup> P. Grémion, *op. cit.*, p. 30.

qu’il transige avec un enjeu complexe, la restructuration des rapports entre l’État et la société civile dans une période de crise. Actuellement les pratiques urbaines revendicatives semblent prendre position à la fois en exigeant l’autonomie et en revendiquant un financement adéquat. Mais en même temps elles doivent redéfinir leurs alliances — entre autres avec le mouvement syndical — et réviser leurs modes d’organisation au fur et à mesure que, sur le terrain des conditions de vie, l’État normalise ses interventions.

Les pratiques urbaines revendicatives et en particulier les organisations populaires traversent donc une période de transition qui est caractérisée en bonne partie par la crise de l’État-Providence. Afin de ne pas être submergées dans les remous de cette crise il est essentiel qu’elles renouent avec les principes et les objectifs de démocratisation mis de l’avant à travers les processus de lutte et d’organisation depuis les débuts des années soixante.

Pierre Hamel

*Université de Montréal  
Institut d’urbanisme*

[279]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.

[280]